



MAIRIE DE SAINTE-LIZAIGNE

BREVES INFOS MUNICIPALES

SAINTE-LIZAIGNE

Eté 2018

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 juin à 19h30 sous la présidence de Pascal Pauvrehomme, Maire, pour prendre les décisions suivantes :

PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2017 :

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du service d'eau potable du délégataire SUEZ et de celui du service d'assainissement de l'exercice 2017.

AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE DELEGATION SUEZ :

Afin d'améliorer le service et notamment les pertes d'eau sur le réseau d'eau potable, Lyonnaise des Eaux-SUEZ souhaite mettre en place un programme de sectorisation sur le réseau de distribution. A ce titre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n°3.

CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR RACCORDEMENT DES PARCS EOLIENS DE ST-PIERRE-DE-JARDS :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de servitude entre ENEDIS et la Commune agissant en qualité de propriétaire du Chemin Rural d'Issoudun à Xaintes moyennant une indemnité de 428.64 €

AUTORISATION DE CONVENTION AVEC LE SATESE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec le SATESE de l'Indre pour le suivi de la station d'épuration.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU TRACE DU SENTIER DE GRANDE RANDONNEE DE PAYS DE CHAMPAGNE BERRICHONNE :

Afin d'améliorer et sécuriser l'itinéraire de Grande Randonnée de Pays de Champagne Berrichonne, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la nouvelle proposition de ce parcours.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour celles et ceux qui ne sont pas encore inscrits sur les listes électorales, vous pouvez le faire en mairie à partir du 1^{er} septembre et ce jusqu'au 31 décembre 2018. Venez munis de votre carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile.

FEU D'ARTIFICE

Vous êtes tous conviés Place Jean Jamet, le vendredi 13 juillet à partir de 22 h 30 pour la retraite aux flambeaux, suivie du feu d'artifice qui sera tiré au pont vers 22 h 45

VENTE DU PAIN

Durant les congés annuels de notre boulangerie, la mairie, comme tous les ans, fera dépôt de pain. Cette année la vente se fera du 30 juillet au 20 août inclus.

Pour votre première commande, veuillez s'il vous plaît passer ou téléphoner en mairie quelques jours avant.

HORAIRES D'ETE DE LA MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera ouvert du 30 juillet au 24 août uniquement les matins de 9 h à 12 h.

INFO POSTE

L'Agence Postale Communale sera fermée du lundi 2 juillet au mercredi 4 juillet inclus, du lundi 9 juillet au vendredi 20 juillet inclus et du jeudi 9 août au vendredi 17 août inclus.

**VOTRE « BREVES INFOS »
CONTINUE AU VERSO**

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque sera ouverte en juillet uniquement les mercredis après-midi et fermée tout le mois d'août. Réouverture aux horaires habituels le 5 septembre (les mercredis de 14 h à 18 h et les jeudis de 16 h à 18 h).

MANIFESTATIONS

Jeudi 5 juillet à la MTL : à partir de 18h30

Club de dégustation des vins et de 19 h à 20h30
Initiation gratuite au yoga.

Jeudi 13 septembre : à la MTL Club de dégustation des vins à partir de 18h30

Dimanche 16 septembre : Brocante organisée par le Comité des Fêtes.

INCIVILITÉS

Bruits de voisinage :

Nous vous rappelons que les travaux de bricolage et de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de faire du bruit ne peuvent être effectués que

les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.

les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

les dimanches et jours fériés de 10h à 12h
selon la circulaire de la Préfecture de l'Indre.

Tout brûlage en plein air est interdit.

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Déjections canines : certains propriétaires de chiens ne respectent pas la propreté du voisinage ni celle du domaine public, nous mettons à leur disposition des sacs spéciaux pour les déjections. Merci de venir les retirer en mairie.

Vitesse excessive : on se plaint trop souvent de conducteurs trop pressés (chemin de la Grenouillerie, de Bellevue, route de l'Echardon, rue de l'Usine, route de Paudy et rue de la Gare etc.) En clair, il nous faudrait poser des ralentisseurs partout, ce qui serait financièrement intenable. Une seule solution : se soucier des autres au volant.

Chats : secteur de Bellevue : on se plaint également de chats errants sur ce secteur et particulièrement dans les jardins. Il est demandé aux propriétaires de chats de contrôler au mieux leurs animaux.

TRAVAUX

- Deux points lumineux seront ajoutés (chemin de l'Essiod et rue de la Résidence du Parc).

- Des lanternes d'éclairage public recevront des leds afin de faire baisser la facture d'électricité.

- Le portail d'entrée de l'école des Tournesols sera motorisé durant les vacances scolaires.

- L'école s'est dotée de nouveaux équipements informatiques : vidéoprojecteurs, tablettes, etc.

- Les nouveaux jeux extérieurs près de la Théols sont opérationnels depuis le printemps.

EPICERIE AMBULANTE

Laurent Perez de Sainte-Lizaigne vient de lancer son propre commerce ambulante. Il s'est doté d'un camion et vous proposera différents produits d'épicerie, de fruits et légumes en mettant l'accent sur les produits bio. Son commerce commencera dès juillet. Il se mettra, entre autres, sur la place de la mairie. Nous lui souhaitons bonne chance dans cette nouvelle activité.

PLU/PLUI

La commune de Sainte-Lizaigne s'était dotée d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) en 2007. Mais depuis l'an passé, elle élabore avec la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et un SCOT (Schéma de Cohérence du Territoire). Ces documents, et particulièrement le PLUI, définissent les règles en matière de construction et d'utilisation des sols. C'est le document de référence pour l'instruction de vos permis de construire. C'est donc un document qui nous concerne tous. Nous en sommes à l'étape du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable). Un registre de concertation est à votre disposition en mairie pour que vous puissiez vous exprimer, notamment en matière de zonage (terrains à intégrer dans la future zone constructible ou à retirer, etc.)



*Le Maire et le Conseil Municipal vous souhaitent de
bonnes vacances*

***Pour info, la rentrée scolaire se fera le lundi 3
septembre.***

TRAVAUX

- les travaux de voirie prévus sur le chemin de la Grenouillerie seront réalisés au mois de septembre.
- la mise en place des 4 éoliennes sur notre commune (+ 4 sur les Bordes) commencera également à l'automne.
- des travaux d'évacuation des eaux pluviales (travaux de réparation) seront également réalisés en fin d'été.
- des jeux d'extérieur vont être installés dans la cour de l'école.
- une main courante sera installée également au stade de football début juillet (nécessité réglementaire).
- les portes de la mairie seront changées cet été.



Le Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2007 se doit maintenant d'être révisé pour être « grenellisé », c'est-à-dire mis en conformité avec les lois dites de Grenelle. Nous avons commencé cette procédure mais entre-temps la Communauté de Communes a souhaité que l'ensemble des communes de la CCPI développe un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal s'appliquant à nos 12 communes. Le conseil de communauté consulte à l'heure actuelle des bureaux d'études. prochainement sera mis en mairie un cahier de suggestions pour que vous nous signaliez vos attentes relatives à ce nouveau Plan Local d'Urbanisme.



MAGAZINE « LE PAYS D'ISSOUDUN »

Chaque début de mois, le magazine du Pays d'Issoudun est à votre disposition à la mairie, à la Poste et à la boulangerie de Ste-Lizaigne.



CONCERTS EGLISE ROMANE

Samedi 20 juillet 20h30 : Concert solo harpe et voix.

Dimanche 11 août à 17h00 : Concert de tango argentin « Las Malenas ».

Les cartes dont vous aurez préalablement fait la demande auprès du Conseil Général seront

RECRUTEMENT EQUIPE DE FOOTBALL

L'équipe de football de Sainte-Lizaigne recrute des joueurs pour sa nouvelle saison. Engagée en championnat départemental, elle est actuellement en 4^{ème} division et vise la montée en 3^{ème} division. Si vous êtes âgé d'au moins 17 ans et si vous êtes intéressé par le football : contactez le Président de l'association, M. Sénéchal au 06 45 14 06 40.



RYTHMES SCOLAIRES

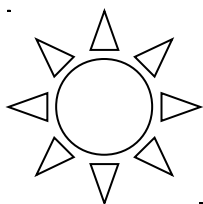
La Communauté de Communes du Pays d'Issoudun ayant souhaité que les rythmes scolaires soient modifiés dès cette année, l'école maternelle et élémentaire de Sainte-Lizaigne les adoptera au 1^{er} septembre : les enfants auront donc classe désormais le mercredi matin. Un car de ramassage scolaire sera mis à notre disposition par le Conseil Général comme les autres jours de la semaine.

Pour les parents qui inscriront leurs enfants au centre Jean de la Fontaine à Issoudun, le mercredi après-midi, le bus qui les y emmènera est gratuit.

Les formulaires d'inscription au centre seront à retirer à la mairie de Sainte-Lizaigne première quinzaine de juillet et à renvoyer directement à Issoudun.

DÉROGATIONS SCOLAIRES

Attention : trop de dérogations nous sont demandées pour que les enfants scolarisables à Sainte-Lizaigne puissent intégrer une école des communes voisines. Nous comprenons bien les difficultés personnelles des parents et nous avons toujours essayé de répondre aux desiderata de chacun mais nos effectifs sont en léger recul. Dès l'année prochaine nous serons dans l'obligation d'être beaucoup plus intransigeants ; il y va de la survie de nos classes.



SITE INTERNET

La mairie vient de se doter d'un site internet. Pour y accéder et découvrir toutes les facettes de la vie de votre commune, composez : www.saintelizaigne.fr

